



GROUPEMENT DE PRODUCTIVITE FORESTIERE DU LOT-ET-GARONNE

N. Réf. : 22/038

Casteljaloux, le 5 août 2022

Madame, Monsieur,

A l'occasion de sa 53^{ème} Assemblée Générale, le Groupement de Productivité Forestière du Lot-et-Garonne, en liaison avec le C.P.F.A., organise une réunion d'information.

Le rendez-vous est prévu le :

**Vendredi 2 Septembre 2022 à 9h00
au centre de loisirs (Rte de Cocumont) à CASTELJALOUX (47)**

Programme de la matinée :

En salle :

- Assemblée Générale statutaire
- L'entretien des fossés
- Les bonnes pratiques sylvicoles face au risque feux de forêt
- Questions diverses :
 - Cours des bois : bois d'œuvre, bois de trituration et bois énergie
 - Déclaration de dégâts de gibier
 - L'actualité forestière

Sur le terrain :

En fonction du niveau de vigilance, visite de parcelles à différents stades de développement afin d'identifier les travaux d'entretien des fossés ainsi que les opérations sylvicoles à mettre en œuvre face au risque feux de forêt.

Déjeuner vers 12h45 sur place au centre de loisirs de Casteljaloux (47).

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président,


Jean-Pierre BERNEDE

BULLETIN DE PARTICIPATION

Monsieur, Madame
demeurant à

participera à l'Assemblée Générale du **Vendredi 2 Septembre 2022**

ne participera pas

Participera, au déjeuner sur place : nombre de personnes :

Prix du repas : 20 € (**Joindre le chèque à l'ordre GPF 47 pour valider votre inscription**)

ne participera pas au déjeuner

<p>A retourner <i>avant le 30/08/2022</i> au GPF Lot-et-Garonne <i>14, Impasse rue du milieu</i> 47700 CASTELJALOUX <i>Tél : 06 71 01 83 97</i></p>

.....

P O U V O I R

(à nous retourner dans le cas où vous ne pourriez pas venir)

Je soussigné (e)

demeurant à

donne pouvoir à

de me représenter à l'ASSEMBLEE GENERALE du Groupement de Productivité Forestière "Lot-et-Garonne" convoquée le Vendredi 2 Septembre 2022 à CASTELJALOUX (Lot-et-Garonne).

A cet effet, assister à cette réunion et à celle qui aurait lieu ultérieurement si la première ne pouvait délibérer, prendre part à toute délibération, faire toutes propositions, émettre tout vote sur les questions à l'ordre du jour, signer toute feuille de présence, et généralement faire le nécessaire.

Fait à le

Signature (*)

(*) Faire précéder la signature

de la mention "*Bon pour pouvoir*"